Département de l'Indre
Canton de Saint-Gaultier
Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le 09 SEP. 2026
ID : 036-200035137-20260727-2026072703-DE

Séance du 27 juillet 2026

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :
- *en exercice : 28*
- *présents : 24*
- *votants : 27*

Date de la convocation : 17 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bonneuil, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

***Présents** : Alain OVAN, Emmanuel MOYRAND, Martine DUMAZET, Hugues NICOLAS DE TREMELU, Christelle CARTOUX, Anthony DUBUS, Marianne BIZET, Stéphane CALARD, Marie-Paule MOSSELIN-NATUREL, Nathalie LAURENCIER, Christel CHAPUT, Benoît VALET, Michèle BALLET, Dominique CARDON, Christelle RAOUI, Jean-Christophe PLANTUREUX, Christine DEJOIE, Laurent ALLILAIRE, Hubert JOUOT, Philippe GOURLAY, Christian BREC, Christophe SCHAUER, Marie-Laure FRISCH, Dominique JOLLY.*
***Pouvoirs** : Florine TOUPET à Martine DUMAZET, Sylvie DELAUNE à Hubert JOUOT, Thierry BARBIER à Christian BREC.*
***Absents / Excusés** : Alain COYAT, Spike GROËN représenté par son suppléant Christophe SCHAUER, Guylène MAUSSIRE représentée par son suppléant Dominique JOLLY.*

***Secrétaire de séance** : Marianne BIZET.*

◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 2026-07-27.03

Objet : Réponse au dispositif du fonds de concours au SDEI pour la rénovation de l'éclairage public

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5212-26 ;

VU la délibération du SDEI n° 05-2026-21 du 20 mai 2026 relative au fonds de concours pour l'éclairage public ;

VU la délibération de Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin n° 2025-07-21.03 du 21 juillet 2025 relative à l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé et la convention d'adhésion signée le 18 septembre 2025 ;

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la rénovation de l'éclairage public des collectivités adhérentes au service CEP sous forme de fonds de concours ;

Considérant le règlement d'intervention précisant les modalités d'attribution d'un fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public ;

Considérant que la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin souhaite procéder à la rénovation de l'éclairage public sur les communes de son territoire ;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la collectivité, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le 09 SEP. 2026
ID : 036-200035137-20260727-2026072703-DE

Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes HT	
Descriptif	*Montant*	*Financeur 1*	
		Financeur 2	
Enfouissement SDEI et rénovations d'armoires	*180 260,07 €*	SDEI	60 000,00 €
		EN AUTO-FINANCEMENT FONDS PROPRE –	120 260,07€
Coût total des travaux HT	180 260,07 €	Total	180 260,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Décide** de répondre au dispositif incitatif d'investissement pour la rénovation de l'éclairage public en vue d'obtenir un fonds de concours participant au financement des travaux de rénovation de l'éclairage public sur les communes du territoire de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin ;

- **S'engage** à communiquer sur le financement obtenu au titre du fonds de concours rénovation énergétique de l'éclairage public ;

- **Autorise** le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre à communiquer sur le projet retenu dans sa communication globale ;

- **Et autorise** Monsieur le Président à signer tout acte afférant à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Philippe GOURLAY

La Secrétaire de séance
Marianne BIZET

MOVA

Acte exécutoire, compte tenu de sa transmission en préfecture le 09 septembre 2026 et de sa publication le 09 septembre 2026

Signé électroniquement par : Philippe GOURLAY
Date de signature : 09/09/2026
Qualité : Président